

Envoyé en préfecture le 04/02/2025  
Reçu en préfecture le 04/02/2025  
Publié le 04 FEV. 2025  
ID : 089-218902658-20250129-202512-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'Yonne  
COMMUNE DE MONTIGNY LA RESLE  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Délibération n° 2025-12  
Séance du 29 janvier 2025

|                     |              |                  |              |
|---------------------|--------------|------------------|--------------|
| Afférent au Conseil | : 15         | Pouvoirs         | : 4          |
| En exercice         | : 13         | Absents excusés  | : 4          |
| Présents            | : 08         | Absents          | : 1          |
| Date de convocation | : 22/01/2025 | Date d'affichage | : 22/01/2025 |

L'An deux mil vingt-cinq, le mercredi 29 janvier à 19h00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique TORCOL, Maire.

Etaient présents Dominique TORCOL - Audrey BON - Pierre Alain BOURDILLON - Arlette COURTY - Christian DOUSSOT - Marie-Christine GAULUET - Vincent MICHELET - Valérie PERON

Absents excusés :

Philippe BALANÇON donne pouvoir à Dominique TORCOL  
Jérôme DUHANOT donne pouvoir à Vincent MICHELET  
Brigitte DURY donne pouvoir à Marie-Christine GAULUET  
Gil GONDET donne pouvoir à Arlette COURTY

Absents : Joao PEREIRA DE MOURA

Secrétaire de séance : Valérie PERON

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut délibérer

**Objet : Achat ordinateur portable reconditionné**

L'achat d'un ordinateur portable s'avère nécessaire dans le but d'aider à la gestion de la bibliothèque, d'assister aux visioconférences, de pouvoir emmener ce PC lors des formations. De plus il peut être utilisé de manière polyvalente au secrétariat, au centre de loisirs.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

**DECIDE**

D'acquérir un ordinateur portable reconditionné DELL latitude 5400 auprès de la société AS INFORMATIQUE sise 105 rue des Mignottes à AUXERRE pour un montant de 402,00 € TTC

DIT que cette dépense sera prévue au budget 2025 au chapitre 21 - article 21 838 -

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Acte rendu exécutoire après,  
Dépôt en Préfecture  
Publication ou notification le

04 FEV. 2025

04 FEV. 2025



Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire  
Dominique TORCOL